

- faire un survol de la littérature mondiale;
- résumer l'information et la présenter dans un langage simple et facile à lire;
- fournir des rapports réguliers aux sous-ministres et à d'autres fonctionnaires fédéraux et provinciaux.

3. *Connaissances*

Faciliter les travaux liés à l'évaluation des technologies de soins de santé. À cette fin, il doit:

- travailler en étroite collaboration avec les organismes fédéraux et provinciaux et autres organismes pertinents;
- fixer l'ordre des priorités de recherche sur l'évaluation des technologies de soins de santé en collaboration avec les organismes qui financent la recherche;
- promouvoir et coordonner le financement de l'évaluation des technologies de soins de santé — nouvelles ou connues — dont l'ordre de priorité a été fixé;
- promouvoir le développement et l'utilisation de techniques d'évaluation.

Organisation et fonctionnement

Le Bureau relèvera d'un Conseil formé d'un représentant de chaque province et de chaque territoire et d'un représentant du gouvernement fédéral. Les membres du Conseil doivent être des hauts fonctionnaires qui connaissent bien la gestion des technologies de la santé et qui travaillent dans ce domaine. Le président, dont le mandat sera de deux ans, sera choisi parmi les représentants provinciaux.

On invitera des experts ou des représentants d'organisations s'occupant de technologies à participer aux travaux, s'il y a lieu.

Rapport

Le Bureau doit remettre un rapport annuel à la Conférence des sous-ministres. Le sous-ministre chargé d'assurer la liaison doit venir de la même province que le président. Un rapport provisoire doit être déposé en décembre 1989; celui-ci doit renfermer notamment un plan de travail et les priorités que propose le Bureau.

Fonctionnement

- Les coûts liés au fonctionnement du Bureau doivent être assumés conjointement par le gouvernement fédéral (30 %) et les gouvernements provinciaux (70 %).
- Au départ, le Bureau comptera cinq employés au maximum, y compris le chef.
- Le budget initial comprendra 250 000 \$ pour la rémunération et 250 000 \$ pour les frais de fonctionnement.